

Annexe 1 :

Accord sur la quantité livrée et sa segmentation

1. Quantités contractées

La quantité de base contractée s'élève à: kg de lait par année civile.

2. Quantités de lait dans les divers segments

Segmentation :

	Quantité annuelle	
Segment A	... kg	... %
Segment B	... kg	... %
Segment C	... kg	... %
Total	... kg	

La quantité contractée est segmentée selon les dispositions du catalogue de mesures de l'Interprofession du lait. Une répartition dans les quantités mensuelles est autorisée.